

Point 35 – Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains des vallées de l'Erdre, du Gesvres, et du Cens - Accord sur le projet de programme.

Groupe communiste – Mireille PERNOT (Rezé)

Madame la Présidente, chers collègues,

Tout d'abord, j'aimerais exprimer ma satisfaction de voir le PEAN des vallées de l'Erdre, du Gesvres et du Cens aboutir, malgré l'absence de la commune de Treillières qui n'a finalement pas intégré le périmètre de protection.

D'une part, le choix de Treillières ne remet aucunement en cause la protection des espaces naturels déjà présents dans le schéma de cohérence territoriale intégré à présent dans les plans locaux d'urbanisme.

Mais surtout, le département et les 8 communes associées se dotent d'un outil qui va bien au-delà de la simple protection de zones agricoles et naturelles.

Le dynamisme de notre territoire est accompagné par une croissance importante de la population avec une forte pression foncière tout autour de l'agglomération. Pour les élus communistes, ce PEAN doit permettre de répondre à l'un des enjeux essentiels de l'étalement urbain : la maîtrise du foncier. Pour pérenniser les zones agricoles, les exploitations doivent être viables économiquement pour les agriculteurs et être pleinement exploitables. La maîtrise du mitage des espaces agricoles passe par la maîtrise de la spéculation foncière.

Ce PEAN met à disposition du Conseil Général de nouveaux leviers pour agir concrètement sur le dynamisme de l'agriculture dans chacune des communes, en rationalisant l'utilisation des espaces, en permettant le maintien et l'installation d'acteurs en capacité d'entretenir et valoriser les espaces agricoles et naturels. Remarquons au passage que ce périmètre ne serait pas aussi étendu sans la décision prise il y a 40 ans de sauvegarder une ceinture verte en prévision du transfert de l'aéroport.

Désormais, il convient d'accompagner les différents projets des acteurs locaux en soutenant les structures collectives qui œuvrent sur le territoire. Je pense notamment à la remise en culture des friches, aux nouvelles installations de jeunes exploitants ou encore à l'organisation des cheminements ruraux.

Il ne s'agit pas de geler des terres pour agrémenter le paysage autour de la métropole, mais bien de mettre l'ensemble des acteurs en dynamique pour rendre viable sur le long terme l'agriculture en zone périurbaine et développer des projets respectueux de l'environnement.

Je vous remercie de votre attention.